



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. VAUDREUIL-SOULANGES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Séance ordinaire du 14 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le 14 août 2017, à 19 h 30, à la salle communautaire du Centre sportif Soulanges, 2^e étage, située au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil William Martinez, Gaëtan Prud'homme, Guylaine Myre et Jean Legault formant quorum sous la présidence du maire Jean-Yves Poirier.

Les conseillers Pascal Pilon et Virginie Damien sont absents

Sont également présents Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier et Line Allard, directrice générale adjointe et greffière.

2017-08-224

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire Jean-Yves Poirier, procède à la lecture de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 14 août 2017, tel que modifié.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2017, tel que modifié :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LÉGISLATIF

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017
- 3.2 Dépôt de la correspondance
- 3.3 Acquisition d'un logiciel de gestion intégrée des documents en format papier et électronique

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ratification du mouvement de personnel pour le mois de juillet 2017
- 4.2 Embauche d'une adjointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe et des communications

5. FINANCES

- 5.1 Approbation de la liste de déboursés et transferts budgétaires numéro 2017-08
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier pour le mois de juillet 2017 et autorisation de paiement
- 5.3 Annulation des soldes résiduares des règlements d'emprunt numéros 89-2006 et 99-2008
- 5.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billet au montant de 807 600 \$
- 5.5 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme Roulez vert – Branché au travail

Ajout du point 5.6

- 5.6 Résolution : soumissions pour l'émission de billets



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

COMITÉS DE GESTION

6. SÉCURITÉ INCENDIE – SÉCURITÉ CIVILE

6.1

7. VOIRIE ET DÉNEIGEMENT

7.1 Ouverture de la soumission sur invitation 2017-007-TP – acquisition de véhicules et octroi de contrat

8. EAU POTABLE ET RÉSEAU D'AQUEDUC

8.1

9. ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET RÉSEAU D'ÉGOUT

9.1

10. LOGEMENTS SOCIAUX

10.1 Approbation de la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation Saint-Polycarpe

11. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11.1 Demande de dérogation mineure numéro 2017-06 pour le lot 5 798 533 (292, rue Sainte-Catherine)

11.2 Demande de dérogation mineure numéro 2017-07 pour le lot 3 764 913 (57, rue Gauthier)

11.3 Demande de dérogation mineure numéro 2017-08 pour le lot 4 458 258 (52 à 58, rue P.-J. Lemoyne)

11.4 Mandat à un notaire dans le cadre de l'installation d'un bassin d'eau sur le lot 1 686 048

12. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

12.1 Renouvellement de la convention d'exploitation entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc.

12.2 Demande d'aide financière – Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil

12.3 Demande d'aide financière – Prématernelle Au pays enchanté inc.

12.4 Demande d'aide financière – Club multisports Val-des-Prés

12.5 Demande d'aide financière – Musée régional de Vaudreuil-Soulanges

13. RÈGLEMENTS

13.1 Adoption de la Politique numéro 15 – Politique pour souligner des événements spéciaux

14. AFFAIRES DIVERSES

14.1 Dénomination du parc de la Nouvelle-Longueuil

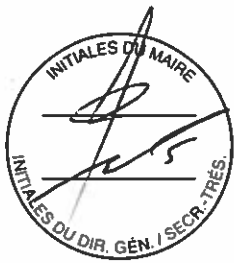
15. PAROLE AUX CONSEILLERS

16. PAROLE AU MAIRE

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



N° de résolution
ou annotation

2017-08-225



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2017

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017 est déposé devant ce conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

DATE	EXPÉDITEUR	OBJET	SIGNATAIRE
2017/06/28	Ville de Nicolet	Invitation à une formation de l'Association québécoise d'urbanisme	Geneviève Dubois Mairesse
2017/07/07	Municipalité du canton de Ristigouche Partie-Sud-Est	Demande de soutien financier pour la campagne Solidarité Restigouche	François Boulay Maire
2017/07/25	Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports	Accusé réception résolution 2017-07-215 concernant la réfection de la route 340	Nathalie Lanthier
2017/08/03	Société d'habitation	Projet de regroupement d'offices d'habitation (OH)	François Therrien, VP aux programmes

2017-08-226

ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE GESTION INTÉGRÉE DES DOCUMENTS EN FORMAT PAPIER ET ÉLECTRONIQUE

ATTENDU qu'il y a lieu d'acquiescer un logiciel informatique pour l'archivage des divers documents de la Municipalité;

ATTENDU la rencontre de deux firmes se spécialisant dans le domaine de l'archivage, soient SyGED et Document GID;

ATTENDU que le logiciel Document GID offre une plus grande facilité de travail et répond le mieux à notre demande en archivage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

D'ACQUÉRIR le logiciel Document GID de Gestar au coût de 11 491,75 \$, incluant les taxes applicables, permettant la gestion intégrée des documents en format papier et électroniques;

QUE le conseil municipal autorise le paiement au montant de 11 491,75 \$ à même le poste budgétaire 02-140-00-419.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-227

RATIFICATION DE MOUVEMENT DE PERSONNEL POUR LE MOIS DE JUILLET 2017

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre, appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie le mouvement de personnel énuméré dans le rapport du mois de juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-228

EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ET RESPONSABLE DU GREFFE ET DES COMMUNICATIONS

Suite à la recommandation du Comité de sélection,

il est proposé par le conseiller Jean Legault, appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe ratifie l'embauche de Kim Verdant Dumouchel à titre d'ajointe au directeur général et secrétaire-trésorier et responsable du greffe et des communications au salaire annuel de 65 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-229

APPROBATION DE LA LISTE DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES 2017-08

Il est proposé par le conseiller William Martinez, appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les déboursés et transferts budgétaires inscrits à la liste numéro 2017-08 au montant de 296 047,95 \$;

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes inscrits à la liste numéro 2017-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-230

APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR LE MOIS DE JUILLET 2017 ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier, totalisant 137,00 \$ pour le mois de juillet 2017, est déposé devant ce conseil.



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de juillet 2017 d'Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier;

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 137,00 \$ à Éric Lachapelle, directeur général et secrétaire-trésorier.

D'AUTORISER cette dépense et le paiement par le directeur général et secrétaire-trésorier à même le poste budgétaire numéro 02-130-00310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-231

ANNULATION DE SOLDES RÉSIDUAIRES DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉRO 89-2006 ET 99-2008

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou somme provenant du fonds général de la municipalité;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe modifie les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2017-08-232

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 807 600 \$

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite emprunter par billets pour un montant total de 807 600 \$ qui sera réalisé le 22 août 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts numéros	Pour un montant de \$
83-2005	196 600 \$
143-2016	611 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence :

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 143-2016, la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe avait le 17 juillet 2017, un emprunt au montant de 196 000 \$, sur un emprunt original de 364 200 \$, concernant le financement du règlement numéro 83-2005;

ATTENDU QU'en date du 17 juillet 2017, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 22 août 2017 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 83-2005;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 22 août 2017;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 22 février et le 22 août de chaque année;
3. Les billets seront signés par le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier;
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018	60 700 \$	
2019	62 300 \$	
2020	64 000 \$	
2021	65 800 \$	
2022	67 500 \$	(à payer en 2022)
2022	487 300 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 143-2016 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 22 août 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 22 août 2017, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 83-2005 soit prolongé de 1 mois et 5 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

N° de résolution
ou annotation

2017-08-233

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME ROULEZ VERT – BRANCHÉ AU TRAVAIL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite faire l'acquisition d'une borne de recharge électrique dans le cadre du Programme Roulez vert – Branché au travail,

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE DÉPOSER une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Roulez vert – Branché au travail;

DE NOMMER le directeur général et secrétaire-trésorier comme représentant désigné de la municipalité;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Polycarpe tout document donnant plein effet à la présente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-234

RÉSOLUTION : SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION DE BILLETS

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

60 700 \$	2,58000 %	2018
62 300 \$	2,58000 %	2019
64 000 \$	2,58000 %	2020
65 800 \$	2,58000 %	2021
554 800 \$	2,58000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,58000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

60 700 \$	1,60000 %	2018
62 300 \$	1,80000 %	2019
64 000 \$	2,05000 %	2020
65 800 \$	2,25000 %	2021
554 800 \$	2,50000 %	2022

Prix : 98,78400

Coût réel : 2,71949 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

60 700 \$	2,93000 %	2018
62 300 \$	2,93000 %	2019
64 000 \$	2,93000 %	2020
65 800 \$	2,93000 %	2021
554 800 \$	2,93000 %	2022

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,93000 %



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 22 août 2017 au montant de 807 600 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 83-2005 et 143-2016. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-235

OUVERTURE DE LA SOUMISSION SUR INVITATION 2017-007-TP – ACQUISITION DE VÉHICULES ET OCTROI DE CONTRAT

SUITE à une demande de soumission sur invitation numéro 2017-007-TP pour l'acquisition de deux véhicules, soient un Chevrolet Volts LT 2017 ou 2018 et Chevrolet Silverado 1500 WT 2017 ou 2018, l'ouverture des soumissions s'est tenue le 2 août 2017 à 10 h 05.

Le budget estimé a été établi à 90 000 \$, incluant les taxes applicables.

Une entreprise a déposé la soumission suivante :

Entreprises	Montant incluant les taxes
GMC Ile-Perrot	80 639,97 \$
GMC Ile des Sœurs	non déposée
Le Relais Chevrolet	non déposée

APRÈS analyse de conformité par le directeur général et secrétaire-trésorier,

il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe octroi le contrat d'acquisition de deux véhicules, soient un Chevrolet Volts LT 2017 ou 2018 et Chevrolet Silverado 1500 WT 2017 ou 2018, pour un montant total de 80 639,97 \$, taxes incluses;

D'AUTORISER une dépense maximale de 80 639,97 \$ taxes incluses, à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-236

APPROBATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE SAINT-POLYCARPE

Il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par a conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation

2017-08-237



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe approuve les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Saint-Polycarpe pour l'année 2017. Le déficit s'élève à 81 574 \$. La contribution financière de la Municipalité de Saint-Polycarpe s'élève à 8 157 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-06 POUR LE LOT 5 798 533 (292, RUE SAINTE-CATHERINE)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 11 juillet 2017 par Sylvain Gauthier pour le lot 5 798 533 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre la construction d'une habitation trifamiliale isolée de 3 étages et de 8,23 mètres de hauteur, alors que la grille des usages et normes C1-20, annexe 2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements prescrit une hauteur maximale en étage de 2 étages et une hauteur maximale en mètre de 7,6 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de logement proposé est autorisé dans la zone;

CONSIDÉRANT QUE la surhauteur demandée en mètre n'est que de 0,63 mètre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-06 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2017-06 pour le lot 5 798 533 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'une habitation trifamiliale isolée de 3 étages et de 8,23 mètres de hauteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-238

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-07 POUR LE LOT 3 764 913 (57, RUE GAUTHIER)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 10 juillet 2017 par Stéphanie Ouellet Trépanier pour le lot 3 764 913 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre le pavage de 2 accès aux aires de stationnements dont l'une fait 7,9 mètres de largeur et dont la distance entre celle-ci est de 14,4 mètres, alors que les articles 10.4.1 et 10.4.2 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements prescrivent une distance minimale de 15 mètres entre 2 accès aux aires de stationnement qui sont localisés sur un même terrain, la présence d'au plus un accès par rue pour les habitations et une largeur d'un maximum de 6 mètres pour chaque accès aux aires de stationnement desservant une habitation;



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT QU'un permis pour la construction d'un garage détaché a été émis en 2015 et que l'accès à l'aire de stationnement existant ne permettait vraisemblablement pas de donner accès au garage projeté;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-07 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
appuyé par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

D'accepter la demande de dérogation mineure 2017-07 pour le lot 3 764 913 du cadastre du Québec, afin de permettre le pavage de 2 accès aux aires de stationnements dont l'une fait 7,9 mètres de largeur et dont la distance entre celle-ci est de 14,4 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-239

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO 2017-08 POUR LE LOT 4 458 258 (52 à 58, RUE P.-J. LEMOYNE)

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 13 juillet 2017 par Mylène Maheu pour le lot 4 458 258 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à permettre l'aménagement de l'aire de stationnement d'une habitation multifamiliale ayant une allée de circulation de 3,6 mètres de largeur, qui n'est pas protégée par une bordure de béton et qui empiète de 50 centimètres dans la zone tampon de la zone H5-62, alors que les articles 10.5, 10.8 et 20.6 du règlement de zonage 113-2012 et ses amendements prescrivent une largeur minimale de 6,7 mètres pour les allées de circulation à double sens, l'obligation d'aménager une bordure de béton autour des stationnements d'au moins 8 cases et l'interdiction de construire à l'intérieur de la zone tampon d'une largeur de 6,1 mètres;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas possible d'aménager les espaces de stationnements en conformité avec la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QUE l'allée de circulation proposée est jugée trop étroite et que l'empiètement à l'intérieur de la zone tampon est très faible.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme, à condition que l'allée de circulation soit de 4,6 mètres de largeur plutôt que 3,6 mètres et que l'empiètement dans la zone tampon de la zone H5-62 soit conséquemment de 1,5 mètre plutôt que 50 centimètres;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2017-08 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

Il est proposé par la conseillère Guylaine Myre
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

2017-08-240

D'accepter la demande de dérogation mineure 2017-08 pour le lot 4 458 258 du cadastre du Québec, afin de permettre l'aménagement de l'aire de stationnement d'une habitation multifamiliale ayant une allée de circulation de 4,6 mètres de largeur, qui n'est pas protégée par une bordure de béton et qui empiète de 1,5 mètre dans la zone tampon de la zone H5-62.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

MANDAT À UN NOTAIRE DANS LE CADRE DE L'INSTALLATION D'UN BASSIN D'EAU SUR LE LOT 1 686 048

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite installer un bassin d'eau sur le lot 1 686 048;

CONSIDÉRANT QUE le lot 1 686 048 est situé dans la Municipalité de Saint-Zotique;

CONSIDÉRANT les transactions à intervenir relativement à l'installation d'un bassin d'eau;

POUR CES MOTIFS

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE MANDATER François Leroux, notaire, afin que ce dernier entreprenne les procédures visant à régulariser l'installation d'un bassin d'eau sur le lot 1 686 048.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-241

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LE CENTRE RÉGIONAL DE SERVICES AUX BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA MONTÉRÉGIE INC.

CONSIDÉRANT QUE la convention d'exploitation du système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@ vient à échéance le 31 décembre 2017,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe procède au renouvellement de la *Convention pour l'exploitation d'un système informatique modulé pour la bibliothèque affiliée Simb@* à intervenir entre la Municipalité de Saint-Polycarpe et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques de la Montérégie inc. pour une durée de trois ans échéant le 31 décembre 2020;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe autorise le maire, Jean-Yves Poirier et le directeur général et secrétaire-trésorier, Éric Lachapelle, à signer ladite convention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



2017-08-242

N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE NOUVELLE-LONGUEUIL

ATTENDU QU'une demande d'aide financière de la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil, représentant le loyer mensuel de 100 \$, a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller Jean Legault
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière à la Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PRÉMATERNELLE AU PAYS ENCHANTÉ INC.

Le point 12.3 à l'ordre du jour intitulé « Demande d'aide financière – Prématernelle Au pays enchanté inc. » est reporté à une séance ultérieure.

2017-08-243

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB MULTISPORTS VAL-DES-PRÉS

ATTENDU qu'une demande d'aide financière du Club Multisports Val-des-Prés a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe octroie une aide financière de 135 \$ au Club Multisports, représentant le coût de la location de la salle du Centre sportif Soulanges pour la tenue de leur BBQ de fin d'année qui aura lieu le mardi 22 août prochain;

D'AUTORISER la dépense de cette aide financière à même le poste budgétaire numéro 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-244

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MUSÉE RÉGIONAL DE VAUDREUIL-SOULANGES

ATTENDU QU'une demande d'aide financière du Musée régional de Vaudreuil-Soulanges a été déposée à la Municipalité de Saint-Polycarpe;

il est proposé par le conseiller Jean Legault,
appuyé par le conseiller Gaëtan Prud'homme
ET RÉSOLU

DE NE PAS DONNER suite à la demande d'aide financière au Musée régional de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2017-08-245

ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 15 - POLITIQUE POUR SOULIGNER LES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

ATTENDU QU'il y a lieu de déterminer le cadre général des règles relatives aux événements spéciaux ;



N° de résolution
ou annotation

2017-08-246



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

il est proposé par la conseillère Guylaine Myre,
appuyée par le conseiller William Martinez
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe adopte la Politique
numéro 15 pour souligner les événements spéciaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

RÉSOLUTION VISANT LA DÉNOMINATION DU PARC SITUÉ SUR LA RUE DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du parc situé sur la rue de la
Nouvelle-Longueuil;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de nommer officiellement le nom de ce parc

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller William Martinez,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

DE NOMMER le parc situé sur la rue de la Nouvelle-Longueuil « Parc de la
Nouvelle-Longueuil ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX CONSEILLERS

- William Martinez – Tournoi intermunicipal de pétanque 2018

PAROLE AU MAIRE

- Réseau routier
- Éclairage des lampadaires
- Béton Brunet
- Déplacement de boîtes aux lettres
- Rencontre à prévoir avec les citoyens du secteur de l'Encan
- Appel de propositions – espace restauration Centre sportif Soulanges
- Signalisation
- Cours d'eau
- Coupe de bords de chemin

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire Jean-Yves Poirier, invite les personnes présentes dans la salle à
formuler leurs questions. Les sujets traités sont les suivants, à savoir :

- Dérogation mineure 2017-008
- Glissement de terrain près du 511, chemin Élie-Auclair
- Béton Brunet
- Élections 2017 – intention des membres du conseil
- Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil
- Bassin d'eau

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

À 21 h 20, l'ordre du jour étant épuisé,



N° de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE


il est proposé par le conseiller Gaëtan Prud'homme,
appuyé par la conseillère Guylaine Myre
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe lève la présente séance
ordinaire du 14 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Le maire


Eric Lachapelle


Jean-Yves Poirier

Je, Jean-Yves Poirier, atteste que
la signature du présent procès-
verbal équivaut à la signature par
moi de toutes les résolutions qu'il
contient au sens de l'article 142(2)
du *Code municipal*